

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 avril 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Thierry CARBIENER ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise BUFFET
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Monsieur Vincent DEBES
- Absent(s) : Madame Cécile DELATTRE
- Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

N° CD/2019/008 - 500 - Education
Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les 10 actions telles que décrites dans le rapport concerné, soit :
 - Action 1 : Défendre les valeurs de la République auprès des plus jeunes
 - Action 2 : Permettre à tous les collégiens durant leur scolarité de visiter, dans le cadre d'un parcours éducatif, au moins un lieu de mémoire consacré aux conflits contemporains générés par la haine et le refus de la différence
 - Action 3 : Mobiliser des services civiques pour animer des actions éducatives dans les collèges sur le thème de l'acceptation de l'autre et du droit à la différence
 - Action 4 : Soutenir la mise en place dans les collèges d'ambassadeurs de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie pour incarner les actions, encourager le débat et créer de nouvelles actions éducatives et de prévention
 - Action 5 : Mettre en valeur les parcours de vie exemplaire d'Alsaciennes et d'Alsaciens qui ont défendu le droit à la différence, combattu la haine ou qui en ont été victimes (Justes parmi les Nations, résistants, déportés...) et créer un prix du nom de l'un d'entre eux
 - Action 6 : Créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer les actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire.
 - Action 7 : Soutenir la restauration et la valorisation des lieux de mémoire au travers d'un fonds à créer pour les inscrire dans un parcours pédagogique et éducatif.
 - Action 8 : Développer le dialogue intercultu(r)el par la mise à disposition d'une boîte à outil ouverte « Citoyenneté, vive ensemble et dialogue intercultu(r)el ».
 - Action 9 : Enrichir le questionnaire Bien-Être des collégiens par des questions relatives à l'acceptation de l'autre

Action 10 : Faire de la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine une Grande Cause départementale 2019

- autorise le Président du Conseil Départemental à mettre en œuvre ces actions ;
- délègue à la Commission Permanente l'approbation des modalités précises de mise en œuvre pour l'ensemble des 10 actions en faveur du droit à la différence et la lutte contre la haine ;
- déclare le droit à la différence et la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine, Grande Cause Départementale 2019.

Il a été décidé lors de la Séance Plénière du 04/04/2019 de modifier le titre du rapport ainsi que la délibération de la façon suivante :

Ancienne formule : « Proposition de 10 actions contre le racisme et la haine »

Nouvelle formule : « Proposition de 10 actions contre l'antisémitisme, le racisme et la haine »

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190404-lmc1126552-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 11/04/19